



Ligue de Bretagne de Basket-Ball
Tel. 02 23 46 33 80 / Fax. 02.23.46.33.81
2 C, allée Jacques Frimot
www.basketbretagne.com
35000 RENNES
secretariatgeneral@basketbretagne.com

BRETAGNE

Comité Directeur Du 14 novembre 2014 à Rennes

N°2

Présents :

Mmes Valérie ALLIO ; Marylise COCHENNEC ; Daisy LE PENNEC ; Corinne PETIT ; Morgane PETIT.
Mrs Stéphane ANGER ; Guillaume DE KERMEL ; Narcisse FERRINI ; Serge KERHUIEL ; Antoine LE BERRE ; Gérard LE ROUX ; Philippe LE STER ; Mickaël LEBRETON ; Michel MELEDO ; Jacques PERRIER ; Eric TREHIN.

Excusés :

Mme Jacqueline PALIN.
Mrs Pierre-François GICQUEL ; Joseph HOUE ; Jean-Jacques KERDONCUFF ; Jerry STASSIAUX ; Jean-Pierre VAILLANT ; Philippe VALLEE.

Absents :

Mrs Daniel GRAZIANA ; Thomas KERISIT ; Jean-Pierre LEFEVRE.

Assistent :

Mrs François BRISSON ; Eric MONLIBERT.

En l'absence de Jean-Jacques KERDONCUFF hospitalisé, Mickaël LEBRETON accueille les participants et attend de cette réunion des échanges constructifs :

- L'UCK NEF Vannes accueillera les finales de NM2.
- SSB : les dossiers vont être expédiés avec ajout d'une convention
- Clarification demandée par SECOB : les auto-entrepreneurs doivent être en règle au niveau des cotisations et des assurances. Il appartient à la structure utilisant les services d'auto-entrepreneurs de s'en assurer.
- Journée Régionale Sport Santé « Activités Physiques et Sportives et maladies chroniques » le 9 décembre à Rennes
- Enquête CTC : une enquête a été envoyée aux Inter Equipes disputant les championnats régionaux



ORDRE DU JOUR

- 1) Validation des PV des Comités Directeurs des 13 juin et 1^{er} juillet et Bureaux Directeurs des 10 juillet et 29 septembre

Adoptés à l'unanimité.



2) Activités des commissions

Les comptes rendus d'activités de la Commission Technique, de la Commission Salles, Terrains et Equipements, et du Groupe Dirigeants, qui n'ont pu être intégrés au document expédié le 12/11/2014 ont été distribués en début de réunion. Ils seront inclus dans le document global de l'activité des commissions qui sera transmis aux clubs.

• Commission Sportive

U15 masculins et féminins : Suite aux questions et interrogations concernant le championnat U15, rappel et clarification de l'évolution du règlement U15 suite à la création du niveau inter région par la FFBB.

- A l'issue de la 1^{ère} phase régionale, montée de 4 équipes garçons et 3 équipes filles en inter région :
 - Garçons : montée des équipes chassées 1^{ère} en 1^{ère} phase et barrage 2^{ème} contre 3^{ème} des deux groupes
 - Filles : montée des 1^{ères} de chaque poule et barrage entre les deux 2^{ème} des deux poules.
 - En application du règlement FFBB : les équipes 2 des clubs évoluant en championnat de France lors de la 1^{ère} phase ainsi que les équipes 2 des CTC (si pas en nom propre) ne sont pas autorisées à monter.
- 2^{ème} phase du championnat régional U15 :
 - 2 montées en garçons pour chaque département
 - 1 montée en fille pour chaque département + 3 montées accordées selon le nombre de licenciées de la catégorie
 - Constitution des poules élite et honneur : 1^{ère} équipe accède à la poule l'élite et la 2^{ème} équipe à la poule honneur.

U20M : important de connaître très vite le nombre de montée si des places supplémentaires sont accordées aux départements.

U20F : En l'absence de 1^{ère} phase, il n'y aura pas de 2^{ème} Phase U20F et par conséquent pas de montée des départements vers le championnat régional.

U13F : point de Valérie sur le déroulement actuel du championnat nouvelle formule lundi 24 novembre, les play-offs territoriaux pourront être connus.

Pas de problème particulier sur les autres championnats.

Barrages départementaux :

- CD29 : 15/12
- CD35 : 20/12
- CD56 : 20/12

La Commission sportive adresse à chaque comité le tableau habituel des montées pour la 2^{ème} phase. Chacun pourra proposer une deuxième équipe pour les catégories U13M – U17 et U20M, afin de prévoir l'éventualité d'une place supplémentaire.

Une réunion est organisée parallèlement par la Ligue afin de réunir les commissions sportives départementales et ligue. Elle a pour but entre autre de balayer la règle des brûlés, harmoniser les travaux et cadrer le périmètre de chacun.

Toutes les modifications reçues à la ligue sont prises en compte lors de la réunion du jeudi soir et communiquées dès le vendredi matin au comité départemental concerné.



- **Groupe Dirigeants**

Jean-Jacques KERDONCUFF a demandé à Philippe LE STER d'établir une enquête sur la formation de dirigeants.

Réflexion à mener également dans le cadre de l'action « un supporter insupportable » Philippe se rapproche de Jacques PERRIER.

Un projet sera présenté lors du Bureau Directeur de décembre puis développé pour le Comité Directeur de janvier.

- **Commission Animation, Esprit Sportif, 3x3**

Breizh Basket Aréna : sous la responsabilité d'Antoine LE BERRE.

Il précise qu'un mode d'emploi de la structure gonflable est en cours de réalisation afin de faciliter son utilisation.

Réservations : elles sont à adresser au secrétariat de la Ligue à l'attention d'Antoine LE BERRE. Une information vers les clubs sera réalisée début 2015.

Tournée d'été : un contact va être pris avec les clubs pour proposer un conventionnement permettant l'intervention des salariés des clubs dans les périodes creuses.

- **Commission Technique**

Inter région U15 : Comme précisé lors de l'intervention de la commission sportive, les équipes « réserves » des clubs évoluant en championnat de France U15 ne peuvent accéder à ce championnat. (Règlement FFBB)

Les classements actuels laissent envisager que certaines équipes de Bretagne peuvent être concernées (Avenir de Rennes en filles – Ujap de Quimper en garçons). Cela va avoir des incidences sur le niveau de jeu en inter région (d'autres ligues de la Zone Ouest pourraient être aussi impactées) mais aussi en élite Ligue. Il est convenu d'aborder ce point lors de la réunion de la Zone Ouest qui se tient au MANS le 22 novembre. (François BRISSON doit préparer l'argumentaire).

Formations Statistiques : la prise de statistiques sera obligatoire sur les TIL. Il est proposé de mettre en place une formation lors du TIL qui se déroulera en Bretagne du 20 au 22 février 2015, en partenariat avec la FFBB qui peut mettre à disposition un formateur (Pierre HERMANN). Cette formation sera ouverte aux clubs disputant le Championnat de France U15 Elite.

Morgane PETIT précise qu'un stage arbitres sera organisé sur ce TIL et que des OTM seront désignés par la Ligue.

Le Pôle Arbitres officiera sur les rencontres UNSS à Rennes le 21/01 pour les filles et le 28/01 pour les garçons.

3) Réflexion avenir du Pôle Espoir Arbitres (Morgane PETIT)

- Le projet a pour but de **recentrer** la formation continue **sur tous les arbitres** de niveau ligue. Au lieu de suivre 8 jeunes arbitres aujourd'hui → suivi de tous les arbitres jeunes et moins jeunes.
- Organiser des **rassemblements** d'arbitres sur les secteurs
- **Adapter** la formation continue en fonction des niveaux des arbitres et des besoins
- Avoir une **séance toutes les semaines** pour les jeunes arbitres de niveau U17 et L1RM
- **Préparer et Suivre les séances** établies par le **CTA**
 - Séances vidéo dans les secteurs
 - Formations adaptées & encadrement
- **Former les formateurs** afin d'avoir le même message sur toute la Bretagne
 - Les arbitres CF seront sollicités et formés pour être tuteurs.
 - Interventions en semaine avec supports (Pôle joueurs, sections sportives...)
- **Accompagner** les formateurs

Un plus grand nombre de candidats doit être sensibilisé car l'internat, la distance et le coût sont des freins dans le système actuel.

Le poste actuel de CTRA doit ainsi évoluer afin de permettre les évolutions indispensables à cette formation étendue et de proximité. Patrick TAFFIN est associé largement à la réflexion de ce projet qui fera l'objet d'un point d'évolution au comité directeur de janvier puis mis au vote du comité directeur de Mars.

4) Bilan rentrée des deux Pôles Espoirs, compositions, etc...

- **Arbitres** (Morgane PETIT) : RAS
- **Joueurs** (Mickaël LEBRETON et François BRISSON) :

Un enfant ne s'est pas adapté et il est réparti dans sa famille. Pour le reste, la rentrée s'est bien déroulée.

Un seul garçon n'évolue pas en Championnat de France Elite car il n'était pas prêt physiquement mais il a depuis évolué positivement.

Paul BERTHO et Isabelle BOUSSARD sont sur les listes pour le Camp National. Chloé FEBRISSY est en première position sur liste d'attente. Tous les encouragements de la Ligue pour cette nouvelle étape de leur cursus.

La rentrée officielle est envisagée le 19 décembre avec comme marraine Jennifer GADIOU-DIGBEU et avec l'intervention d'un médecin sur les thèmes de la prévention des blessures et la nutrition.

5) TIL Mayenne (Gérard LE ROUX)

Gérard LE ROUX fait le compte rendu du tournoi et félicite les garçons et les filles pour leur excellent comportement.

Les équipes bretonnes ont donné une belle image. Pour les filles, les 5 meilleures 2000 étaient au CIZ et n'ont donc pas pris part au tournoi.

Félicitations aux jeunes joueurs et joueuses ainsi qu'aux entraîneurs.

Résultats

Garçons :

- 1^{er} match (défaite 56 à 78 contre Poitou-Charentes) : l'équipe a connu un passage à vide lors du 2^{ème} quart-temps
- 2^{ème} match (victoire 79 à 60 contre Basse Normandie) : agressivité retrouvée

Filles :

- 1^{er} match (victoire 51 à 50 contre Basse Normandie) : blessure de la meneuse
- 2^{ème} match (Défaite 51 à 70 en finale contre Pays de la Loire) : manques d'adresse et de physique

La génération 2001 est très intéressante et c'est encourageant pour les prochaines échéances.

6) Compte rendu des réunions de Brest des 7 & 8 novembre avec Frédéric Chaloupy, Président de la CFO (Morgane PETIT)

Réunion CRO le vendredi et avec les présidents de CD le samedi.

Echanges sur :

- L'examen départemental et le cahier des charges
- Le dossier médical
- La formation dans les CDO
- La charte à venir

Un relevé de remarque a été communiqué pour étude :

- Un arbitre peut faire 3 rencontres mais peut en refuser → demande pour être supprimé.
- OTM « visiteur » en NF2 → demande pour être supprimé.
Ex : Tréguieux va jouer à Calais = 575 km aller. Difficultés de déplacer un OTM et ça n'est pas cohérent au niveau Développement Durable.
- Le statut des OTM ligue la saison prochaine

Le débat n'a pas été serein concernant les OTM :

- Ils ne « seront » plus soumis à désignation = pas indemnisés
- Ils compteront dans la charte
- Les championnats de France et qualificatifs seront à obligations
- La Bretagne est la ligue qui semble désigner le plus d'OTM dans ses championnats
- Importance de communiquer
- Risque de voir une certaine « chasse » aux otm dans certains clubs qui n'en disposent pas ou pas du niveau requis.

Tableau des obligations : Stéphane ANGER rappelle que l'application de la charte va relever des Comités Départementaux. Il faut un outil dès maintenant pour informer les clubs s'ils seront en règle avec la future charte.

Morgane PETIT informe de la mise en place Une réunion CRO et CDO est prévue le vendredi 28 novembre à 19h30 au siège de la Ligue concernant la formation des OTM. Il est évident que le fonctionnement actuel des désignations va évoluer. Il convient de réfléchir et « inventer » un mode de fonctionnement qui doit permettre de ne pas perdre le groupe des Officiels de Table dans le cas où l'absence de désignations serait confirmé : tutorat, secteur géographique avec formation de proximité sur les rencontres, etc....

7) CNDS : compte rendu entretien de Jean-Jacques KERDONCUFF à la DRJSCS et réunion du 10 octobre à Ploufragan (Mickaël LEBRETON)

Mickaël LEBRETON fait un point sur les différents entretiens et réunions.

Le CROS a convoqué le 10 octobre à Ploufragan les présidents de ligue ou leurs représentants.

Introduction :

Cette réunion est la suite de celle du 23.09 qui s'est tenue à Brest et a ainsi proposé de faire une clarification sur l'attribution du CNDS. Elle a permis aussi à chacun de pouvoir exprimer son point de vue.

Il est fait référence au discours du ministre du 25.09.2014 qui précise les orientations de l'Etat. Ces dernières ne sont pas en adéquation avec les intérêts du sport.

Une réunion entre les Fédérations a eu lieu le 29.09.2014 et a répondu à ces nouvelles orientations.

L'attribution des budgets du CNDS était préalablement conditionnée à des critères sportifs (nombre de licenciés, d'association...). L'année dernière, il y a eu un changement de critères au profit de la cohésion sociale :

- Nombre de jeunes non-scolarisés de -18 ans.
- Revenu médian dans la région.
- Critères socioculturels.

→ La Bretagne n'a pas de point dans ce nouveau type de comptabilité : perte de 6,2 % du budget global. Perte d'un million d'euros. Un courrier du CROS a été adressé aux sénateurs et aux députés bretons.

Une nouvelle répartition territoriale :

50 % de la somme totale vers les clubs – 50 % aux territoires (Ligues et comités)

Les comités étaient préalablement dans l'autre tranche de 50%.

Dans les départements, les Directions départementales font ce qu'elles souhaitent et indépendamment les unes des autres. (Ex : DD35 sport + cohésion sociale réunie) et de nouveaux critères entrent en jeu : emploi, handicap, sport et santé, environnement. Ceux-ci ont été imposés et le monde du sport s'est retrouvé devant le fait accompli.

PST :

Seule deux régions ont demandé la réalisation d'un PST : La région Rhône-Alpes et la Bretagne.

Lors des tables rondes où a siégé le CROS, jamais la répartition de l'argent n'a été discutée.

Les critères de cohérences, d'actions, de réserves et de chiffre d'affaires ont aussi été pris en compte.



Ligue de Bretagne de Basket-Ball
Tel. 02 23 46 33 80 / Fax. 02 23 46 33 81
2 C, allée Jacques Frimot
www.basketbretagne.com
35000 RENNES
secretariatgeneral@basketbretagne.com

En conséquence :

La part des ligues a diminué de 15 à 50 %

Les CD perdent jusqu'à 60 % (il existe une aide supplémentaire pour les CD qui sont tête de réseau = achat de matériel pour les clubs...)

→ L'année prochaine, M. PRIGENT (directeur adjoint) assure d'écouter les arguments.

→ Il lui a été rappelé qu'il s'agissait de l'argent du mouvement sportif, qu'un fonctionnaire seul ne pouvait décider de sa répartition et des règles d'attribution et qu'il ne pouvait pas convoquer à n'importe quel jour et à n'importe quelle heure des élus bénévoles.

Le PST sera toujours obligatoire la saison prochaine, les tables rondes ne seront plus proposées mais il pourra y avoir entretien sur demande motivée (et ce jusqu'en 2017).

Discussion où chacun expose son désarroi et sa situation, certains n'ont rien touché.

Lors des courriers de protestations envoyés au préfet, ce dernier se retourne vers le directeur DRDJS qui lui-même le renvoie sur l'adjoint responsable et en bout de course, c'est le responsable du CNDS en Bretagne qui rédige la réponse alors qu'il est à l'origine de la répartition.

Une discussion s'engage et il est décidé d'organiser une réunion d'analyse et de réflexions sur les actions à mener éventuellement en direction de la DR pour une révision éventuelle du dossier.

Date proposée : le 5 décembre (à confirmer)

Hors réunion : cette réunion se tiendra à Rennes le vendredi 19 décembre. Afin de permettre des échanges facilités, y seront conviées deux personnes par Comité Départemental. Pour la ligue, participation du Président, du 1^{er} Vice Président et de la Secrétaire Générale.

8) Coupes de France : présentation dossier projet FFBB (Marylise COCHENNEC)

Le sujet va être abordé lors de la réunion de Zone du 22 novembre.

La phase territoriale qualificative sera gérée par la ligue régionale.

L'engagement doit être ouvert à tous les clubs (France – Ligue et département) :

- l'atteinte d'un certain niveau de compétition permettra aux équipes :
 - o un ranking favorable
 - o un point supplémentaire.
 - o Les règlements sportifs des équipes disputant les championnats de France vont prendre en compte ces dispositions

La phase territoriale :

- est possible sur des périodes différentes (fin de saison et début de saison) : les deux équipes masculine et féminine doivent être communiquées au 31 décembre à la FFBB
- les ligues et comités peuvent adapter leurs règlements sportifs respectifs pour l'octroi d'un point supplémentaire également (non obligatoire)

Les Coupes territoriales actuelles ne sont pas remises en cause. Les Ligues doivent prévoir en concertation avec les Comités Départementaux au sein des coupes territoriales actuelles ou par une organisation spécifique de permettre à tous les clubs de s'engager et disputer la phase qualificative aux phases finales de la coupe de France nouvelle formule.

Les calendriers n'étant extensible, il existe plusieurs possibilités d'organisation.

La commission sportive présente un projet pour le Comité Directeur d'avril 2015.

9) Agenda

Novembre	Jeu. 20	Réunion Communication	Rennes
	Sam. 22	Fin 1 ^{ère} phase U13F	
	Sam. 22	Réunion Zone Ouest	Le Mans
	Sam. 22 ou Sam. 29	Réunion Développement Durable	à fixer
	vend 28	Réflexion OTM	Ligue
Décembre	Sam. 6 et Dim. 7	Fin 1 ^{ère} phase jeunes	
	Sam. 6	Play-offs U13F aller	
	Sam. 6	Comité Directeur FFBB	Paris
	Lun. 8	Bureau Directeur	
	Mar. 9	Journée régionale Sport Santé	Rennes
	Dim. 13	Play-offs U13F retour	
	Lun. 15	Réunion Basket Féminin	Yffiniac
	Ven. 19	Rentrée officielle Pôle Espoir Joueurs	Rennes
	Ven. 19 au Lun. 22	Stage EJ1	
	Sam. 20 et Dim. 21	Stage CRO « Contrôle et Gestion »	
		Stage OTM Emarque	
	Sam. 20	Montées départementales	
Dim. 21 au Mar. 23	CIC U12	Ploufragan	
Janvier	Ven. 9 au Dim. 11	Stage CRO	Ploufragan
	Sam. 10	Comité Directeur & vœux	Ploufragan

10) Évolutions règlementaires : 4^{ème} FT (Serge KERHUIEL)

Suite à la validation lors de l'Assemblée Générale de la FFBB et en application du règlement fédéral, il est proposé la modification du règlement régional actuel dans le cadre de l'ouverture d'un dossier disciplinaire à partir de la 4^{ème} FT et/ou FD sans rapport, puis toutes les 2 FT et/ou FD sans rapport.

ART 54 – Fautes techniques et disqualifiantes

Suppression :

3b – 3^e et 3f

Modification :

- b) Un dossier disciplinaire est ouvert par l'organisme disciplinaire compétent à l'encontre de tout(e) licencié(e) qui aura été sanctionné(e) de 4 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport au cours de la même saison sportive et dans quelque compétition que ce soit.

- c) Au-delà de 4 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport, un dossier disciplinaire est ouvert par l'organisme disciplinaire compétent à l'encontre de tout(e) licencié(e) qui aura été sanctionné de 2 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport supplémentaires au cours de la même saison sportive et dans quelque compétition que ce soit (ouverture à la 6^{ème}, 8^{ème}, ...).

Modification validée à l'unanimité

11) Médicale : arbitres et surclassements (Marylise COCHENNEC)

- **Dossiers médicaux arbitres :**

Arbitres TERR – 35 ans :

57 dossiers reçus et transmis aux Comités Départementaux

Les dossiers d'arbitres TERR – 35 ans ont été expédiés sous pli confidentiel aux Comités Départementaux concernés à la demande de Narcisse FERRINI. La validation du médecin régional n'est pas requise pour les arbitres territoire de moins de 35 ans (règle CODEM FFFB)

Ils sont traités par le médecin régional, le Docteur GRAZIANA.

Arbitres CF & TERR + 35 ans :

Les dossiers sont adressés selon la procédure en vigueur à la ligue et sont validés par le Docteur GRAZIANA

Certains arbitres n'ont pas respecté les délais pour le retour au 08/08/2014. Non-qualifiés, ils n'ont pas pu aller sur le stage CF. Ils ne pouvaient pas non plus être désignés pour arbitrer, la validation médicale du dossier n'étant pas effective.

158 arbitres potentiellement concernés cette saison :

121 dossiers reçus :

- 115 dossiers validés (CD22 : 25 / CD29 : 29 / CD35 : 41 / CD56 : 20)
- 6 dossiers incomplets

La procédure du dossier médicale et les dates seront transmises dès juin prochain aux arbitres afin d'anticiper au maximum toutes les étapes de validation.

- **Surclassements :**

Marylise COCHENNEC rappelle la procédure validé par le Docteur GUINCESTRE, Président de la COMED : l'examen médical doit-être pratiqué par un médecin agréé puis le dossier doit-être validé par le médecin régional. Tous les dossiers doivent transiter par la ligue afin de préserver l'équité entre les clubs.

Depuis début septembre, tous les dossiers sont traités dans la semaine. Dès validation d'un surclassement (en général le vendredi en début d'après midi), un mail est envoyé au club et au comité départemental concerné. Les docteurs GRAZIANA et Dr SILLIAU sont les seul médecins habilités à délivrer des surclassements Régionaux. L'organisation en Bretagne prévoit globalement



le traitement des dossiers arbitres par Le docteur GRAZIANA et le traitement des surclassments par le Docteur SILLIAU. Jean-Yves GUINCESTRE a précisé par mail que lorsqu'une structure dispose d'un médecin régional, les surclassments doivent être validés par celui-ci. La validation finale du surclassement ne relève pas de la responsabilité du médecin agréé.

A ce jour 98 dossiers de surclassement reçus :

- 94 dossiers validés (CD22 : 14 / CD29 : 29 / CD35 : 22 / CD56 : 29)
- 2 dossiers incomplets
- 2 dossiers en cours

12) Trésorerie

Les premières indemnités d'officiels (arbitres, OTM et évaluateurs) ont été réalisées pour les plateaux qualificatifs et les premières journées des championnats régionaux.

La transition entre les deux saisons est délicate et cela a occasionné quelques anomalies.

13) Questions Diverses

Jacques PERRIER : Réunion à prévoir le 22 ou 29 novembre

Antoine LE BERRE : La finale régionale du Challenge Benjamin[e] était initialement prévue le 13 avril mais le retour à la FFBB est demandé pour le 6 avril (retour des comités départementaux pour le 28 février).
Proposition d'avancer la finale régionale (masculin et féminin) au 21 mars : validation à l'unanimité.

Gérard LE ROUX : Jo HOUE occupe-t-il toujours le poste de responsable du groupe Événements ?
Discussion en cours avec Jean-Jacques KERDONCUFF.

Michel MELEDO : Réception des U13 réunionnais : qui prend en charge les dépenses ? Le Comité Directeur du CD56 s'est positionné pour ne rien payer.
François BRISSON précise que ce n'est pas une action Ligue. Il est l'intermédiaire de la délégation réunionnaise car elle se rend à l'EuroPacé et qu'elle souhaite organiser des rencontres avec les sélections des départements. C'est à ce titre qu'il a transmis la demande.

Le CD56 est en litige avec le CD44 suite à la fusion de 2 clubs. Le nouveau club a été affilié une journée dans le CD56 puis après dans le CD44.

Serge KERHUIEL : 6 clubs n'ont pas réglé les péréquations d'arbitrage : une relance va être faite avec majoration de 10% conformément aux textes.

L'EB St Brieuc n'a pas encore payé ses engagements.
Marylise COCHENNEC précise qu'en ce qui concerne l'ELAN BASKET SAINT BRIEUC, la procédure d'étalement de la dette débute au 1^{er} décembre. L'EB St Brieuc respecte par ailleurs tous les échanges.



Ligue de Bretagne de Basket-Ball
Tel. 02 23 46 33 80 / Fax. 02 23 46 33 81
2 C, allée Jacques Frimot
www.basketbretagne.com
35000 RENNES
secretariatgeneral@basketbretagne.com

François BRISSON : Les réformes continuent sur les championnats de France jeunes. L'Elite va retourner sur les U18 en garçons et en filles :

- Elite : Filles : passage de 36 équipes à 18 (14 LF + 4 clubs de LF2 centre labellisé)
(Léon Trégor Basket 29)
Garçons : passage de 36 équipes à 24 (clubs de Pro A + CFBB + 5 qualifiés)
- Excellence : Filles : 18 équipes (Avenir de Rennes ?)
Garçons : 24 équipes (18 de Pro B + 6 qualifiés)

La Bretagne ne sera a priori pas représentée en garçons, ni en Elite, ni en Excellence.

U17 : 1^{ère} phase inter-régionale

U20 : il n'y aura plus de championnat national mais seulement du régional et départemental.

La secrétaire Générale
Marylise COCHENNEC

Le 1^{er} vice-président
Mickaël LEBRETON